

KR-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-404 DU 17 AOUT 2000

Portant nomination de Commissaires aux comptes
des Offices et Sociétés d'Etat.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- VU la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- VU la proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;
- VU le Décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- VU le décret n° 99-514 du 2 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- VU les décret n°s 85-539 du 20 décembre 1985 ; 90-109 du 11 juin 1990 portant nomination des Commissaires aux comptes dans certains Offices et Sociétés d'Etat ;

Sur proposition du Ministre des Finances et de l'Economie ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 5 juillet 2000 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Sont nommées Commissaires aux comptes près des Offices et Sociétés d'Etat, les personnes dont les noms suivent :

1 – Société des Industries Textiles du Bénin (SITEX)

- Albert AHOSSIN Expert comptable diplômé
- Jacques Alidou KOUSSE Expert comptable diplômé.

2 – Loterie Nationale du Bénin (LNB)

- Prosper ALAGBE Expert comptable diplômé
- Christian D. MIGAN Expert comptable diplômé.

3 – CHD-MONO

- Epiphane KOUDESSI Expert comptable diplômé
- Pierre BRUN Expert comptable diplômé.

4 – Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE)

- Blaise ATIHOUE Expert comptable diplômé
- Moutaïhou SANI-AGATHA Expert comptable diplômé.

5 – Observatoire Béninois des Opportunités d'Affaires (OBOPAF)

- Charles C. KOUPHIN Expert comptable diplômé
- Cosme GOUNDETE Expert comptable diplômé.

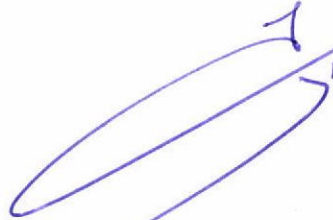
6 – Centre National de Gestion des Réserves de Faunes (CENAGREF)

- Johannès DAGNON Expert comptable diplômé.
- Djima BOURAIMA Expert comptable diplômé.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 août 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU. –

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU.–

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulave BIO-TCHANE.–

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MIPME 4 MFE 4 HAAC 4 Autres ministères 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID DGDDI BN –DAN- DLC 3 GCONB- DCCT INSAE 3 BCP- CSM-
IGAA 3 UNB - FASJEB 3 INTERESSES 6 JO 1